

# Le Sivom *Angers 3.* *ça vous baume!*



26 communes



94 000 habitants



300 agents



12 compétences

[www.bruaysis.fr](http://www.bruaysis.fr)



## RAPPORT DEVELOPEMENT DURABLE



SIVOM DE LA COMMUNAUTÉ DU  
**BRUAYSIS**

*Angers 3.*



# Rapport développement durable

La loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, dite loi Grenelle II, a été codifiée aux articles L.2311-1-1, L.3311-2, L.4310-1 et L.4310-1 du Code Général des Collectivités Territoriales. Ces dispositions soumettent les collectivités territoriales à la présentation, préalablement au débat sur le projet de budget, d'un rapport sur la situation interne et territoriale en matière de développement durable.

Ce rapport permet à l'organe délibérant de mettre en avant les choix politiques et leur cohérence au regard des enjeux locaux et des finalités du Développement Durable.

Outre la présentation des politiques territoriales sur le sujet, il est attendu un développement sur les pratiques et activités menées au sein de la collectivité. Le rapport n'est pas un bilan exhaustif, cependant il s'attache à rendre compte des progrès à réaliser. Compte tenu de l'ampleur des changements à opérer, les actions et politiques menées s'inscrivent dans les moyen et long termes.

Ainsi, le rapport illustre d'une part le développement durable dans le fonctionnement de la collectivité et des services, et d'autre part, il présente la diversité des politiques ayant intégré le développement durable comme levier d'action.

## 1.1. Au sein de l'Administration Générale

### La dématérialisation des instances

Depuis fin 2018, la dématérialisation des Bureaux Syndicaux a été mise en place. Les documents relatifs à ces derniers (compte-rendu, ordre du jour, note explicative, annexes) sont envoyés par mail, ce qui représente une économie en matière d'impression et d'envoi postal.

En 2020, la gestion de la crise et le report des élections municipales n'avaient pas permis de généraliser de manière satisfaisante la dématérialisation des instances. Cet objectif a été reconduit en 2021 pour les Comités Syndicaux et les Commissions Uniques.

La mise en place d'un Extranet permettra de poursuivre la dématérialisation des Bureaux et Comités Syndicaux en 2022. Cet outil offrira aux élus la possibilité de consulter les documents de manière simple et sécurisée en dehors de la messagerie électronique. La procédure de déploiement des documents s'en trouvera simplifiée et moins coûteuse en temps pour le secrétariat général.

### La mise en place du parapheur électronique

Une réflexion sur le parapheur électronique est d'ores et déjà engagée. L'instauration de circuits de validation permettra de réduire fortement l'émission de flux papiers (engagement comptable, facturation) tout en améliorant la traçabilité et les délais de traitement.

### Le coffre-fort numérique (action à étudier)

Grâce au coffre-fort numérique, la dématérialisation des fiches de paie et des documents RH (contrats, notes de service, convocations, ...) pourrait être envisagée.

Outre le gain évident au niveau de l'émission de papier, le coffre-fort numérique présente de nombreux autres avantages :

- Gain de temps
- Gain financier

- Sécurité et traçabilité des documents
- Risque de perte limité
- Archivage facilité pour le salarié

#### La dématérialisation des supports de communication

La dématérialisation des supports de communication engagée depuis 2019 s'appuie sur le développement des médias web du SIVOM : site internet [www.bruaysis.fr](http://www.bruaysis.fr) et page Facebook @SivomduBruaysis.

La nouvelle page Facebook, issue de la fusion des 3 pages SIVOM-RPE-MIPPS a connu un accroissement d'audience significatif entre octobre 2020 et novembre 2021 : + 650 abonnés.

Les communes du SIVOM sont invitées à s'inscrire dans cette démarche en relayant les informations du SIVOM via leurs propres médias en ligne. La première Commission Unique du mandat, le 22 mars 2021, a porté sur les synergies à mettre en place en matière de communication entre le SIVOM et les communes membres.

Les communes sont notamment systématiquement informées des actualités du SIVOM via la messagerie électronique.

Depuis l'automne 2021, une newsletter électronique est également adressée aux élu.es pour les informer de l'activité des services du SIVOM dans les communes.

Dans le prolongement de cette dynamique de partage et de dématérialisation des informations, un intranet pour les agents et un extranet pour les élus seront développés au cours de l'année 2022.

#### Les actions envisagées pour 2022

Le SIVOM souhaiterait mettre en place en 2022 un système de tri sélectif des déchets au sein des services. Cela viserait à trier ces derniers : papier, aluminium, plastique et déchets.

Des containers spécifiques seraient installés dans les services.

Une réflexion a été engagée lors des dernières réunions avec les organisations syndicales en ce qui concerne la mise en place d'un Plan de Mobilité Durable et/ou d'une éventuelle prise en charge des frais de transport respectueux de l'environnement.

### **1.2. Au sein du Pôle Social**

#### Le recours au logiciel et à la dématérialisation pour le SAAD et le futur SPASAD

Au sein du SAAD, la mise en place de la télégestion s'inscrit dans une gestion améliorée et durable car plus efficiente et moins consommatrice de papier.

Le logiciel SPASAD a été déployé au sein des 3 services (SAAD, SSIAD, RAD). Il doit encore être amélioré et approprié par les agents pour produire ses pleins effets.

#### Les actions quotidiennes de la MIPPS, du RPE et des EHPAD

La MIPPS et le RPE mènent des actions quotidiennes en faveur du développement durable. A travers les actions menées, ces services transmettent et véhiculent des valeurs éco-citoyennes auprès du public. La MIPPS et le RPE n'ont plus recours à la matière plastique lors de leurs manifestations comme en interne : des « éco mugs » ont été acquis.

La MIPPS et le RPE ont dématérialisé leurs publications et diffusent essentiellement par mail.



Le RPE est très attaché à la réutilisation et au recyclage, valeurs mises en avant à des fins pédagogiques. De plus, depuis fin 2019, il propose aux enfants d'utiliser de la peinture solide (en pain).

Pour la MIPPS, dans le cadre du défi 10 jours sans écran, des ateliers de fabrication de produits ménagers au naturel seront proposés en 2022.

Au sein des EHPAD, le tri sélectif est effectif. L'ensemble du personnel et des résidents y sont sensibilisés.

Depuis octobre 2017, trois composteurs sur chaque EHPAD ont été installés par la CABBALR, leur fonctionnement reste à optimiser.

Un travail sur le recours à l'éclairage plus économique se poursuit sur l'ensemble des deux EHPAD (remplacement des néons par des pavés lumineux).

#### Les véhicules électriques au SSIAD

Pour les interventions à domicile, le recours aux véhicules électriques est systématisé en priorité. L'acquisition de ces véhicules électriques permet d'inscrire les déplacements dans une démarche de développement durable. L'objectif est de remplacer une partie de ces véhicules alimentés par de l'énergie fossile (produits hydrocarbonés) par des véhicules électriques.

Même si le débat actuel a tendance à diminuer ces effets environnementaux, l'utilisation de ces véhicules permet :

- de faire un geste pour la planète : zéro carburant, zéro émission
- de faire des économies : électricité moins coûteuse que l'essence, coût de l'assurance auto moins élevé, recharge peu coûteuse, entretien minime
- de gagner en confort d'utilisation : fonctionnement silencieux et sans odeur, absence de vibrations, une tenue de route et une stabilité remarquables grâce au centre de gravité plus bas

#### Les actions envisagées pour 2022

Poursuite des actions engagées par les services du Pôle Social et notamment du RPE et de la MIPPS.

En 2022, l'acquisition de véhicules électriques sera poursuivie et un plan de déplacement pourrait être développé.

### **1.3. Au sein du pôle Technique**

#### La généralisation des lanternes LEDs au sein de l'Eclairage Public

En 2022, sur un parc de 12 000 points lumineux, les agents du service Eclairage Public équiperont 8300 points en LEDs et 2 600 en lampes basses consommations (60 watts). Il ne restera environ qu'un millier de points lumineux en sodium (150watts) dans les communes adhérentes. Sur l'année, les agents en remplaceront environ 500 en interventions curatives. Ces dernières seront acheminées vers « RECYLUM » par l'attributaire du marché afin d'être retraitées et recyclées.

Un relamping (remplacement systématique tous les 4 ans de toutes les lampes) est maintenu sur les points lumineux encore équipés en lampes sodium.

Des installations de mâts autonomes (via le solaire) ainsi que de plots solaires sur les passages piétons continueront à être proposées aux communes.

#### Une gestion durable au sein des Espaces Verts

En période hivernale, d'octobre à fin février, le service procède à l'élagage et l'abattage des espaces verts, ce qui représente après broyage des branches environ 2 mètres cube de copeaux par jour. Ces derniers sont laissés sur place dans les massifs ou aux pieds des arbres pour limiter la croissance des plantes adventices ou encore laissés à disposition de la commune. Cette pratique totalise 40 m<sup>3</sup> de copeaux sur la période.

Durant la haute saison, de mars à septembre, le service assure principalement la tonte des grands espaces avec des tondeuses équipées en mulching (coupe régulière permettant de ne pas ramasser l'herbe). C'est également la saison de la taille des arbustes dont les résidus sont broyés et entreposés sur un dépôt. Avec le temps, ces résidus se transforment en mulch puis en terreau.

Les feuilles sont poussées à l'aide de souffleurs dans les massifs d'arbustes pour apporter des nutriments aux différentes plantes et limiter la prolifération des mauvaises herbes par étouffement. Pour les endroits où cette technique n'est pas applicable, (avenues, certaines pelouses, etc.), elles sont rassemblées en boudin, aspirées à l'aide d'un aspirateur à feuilles et exportées sur le même dépôt que les résidus d'arbustes.

A cela, il faut ajouter l'entretien de 16 terrains d'évolution sportive, tout au long de l'année.

Pour rappel, conformément aux dispositions légales, au SIVOM c'est 0 PHYTO (produit phytosanitaire).

#### Le service Entretien et les produits écologiques

Le service Entretien des bâtiments a entamé début 2020 l'usage de produits écologiques fabriqués par les agentes elles-mêmes. Pendant la crise sanitaire, cette expérimentation écologique a été provisoirement arrêtée pour revenir aux produits normés industriels prescrits par les autorités sanitaires. Le contexte sanitaire fait que cet état reste d'actualité.

#### Le Garage et la gestion des huiles et batteries

Le garage mécanique récupère quasiment 400 litres d'huile qui seront retraités en 2022, tout comme les 28 pneumatiques et les 4 batteries seront recyclés.

#### Les actions envisagées pour 2022

Le service Entretien des bâtiments reprendra l'expérimentation de la fabrication de produits éco responsables et durables en se reposant sur l'expertise de la MIPPS dans ce domaine. Le service Espaces Verts va acquérir un deuxième broyeur pour augmenter la capacité de broyage des végétaux, le volume de paillage et ainsi maîtriser davantage la pousse des adventices.